

**COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 28 JUIN 2021**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 28 JUIN 2021**

-----

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 28 JUIN** à **20H00**, le conseil municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 juin 2021.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjointes, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, SUBTIL Vanessa, MM. AZELART Laurent, BOULET Guillaume, CATTEZ François, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HERNOUT Serge, LERMYTTE François, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

**MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION** :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

---

**Secrétaire de séance** : M. Alexandre HERMANT

Fin de la séance : 20h40

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

Accusé de réception en préfecture  
062-216200147-20210628-2021-06-8-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2021  
Date de réception préfecture : 01/07/2021

**OBJET : AVENANT TECHNIQUE SCHEMA CYCLABLE**

---

**2021-06-N° 8**

VU la délibération 2015-04-N°01 du Conseil municipal du 16 avril 2015, décidant de retenir le groupement dont IRIS CONSEIL est mandataire, pour assurer la maîtrise d'œuvre du développement d'un schéma cyclable sur la commune ;

VU la délibération 2018-06-N°07 du Conseil municipal du 19 juin 2018, proposant l'avenant numéro 1 et affermissant le montant des honoraires dudit groupement de maîtrise d'œuvre ;

**ETANT DONNE** qu'il convient de revoir les tracés, qui étaient intégrés dans le marché initial, suite à l'évolution des projets communaux ;

Il est proposé l'avenant technique n°2, sans incidence financière, dont les objets sont les suivants :

- Suppression de l'axe du Marais qui était prévu en base marché, par un nouveau tronçon, allant du centre-ville d'AIRE-SUR-LA-LYS à la nouvelle ZAC de SAINT QUENTIN - MOULIN LE COMTE.

Lors de la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre initial, la ZAC n'était pas opérationnelle. Il convient dorénavant de relier cet axe au centre-ville. L'axe du Marais ne devient alors plus une priorité, il n'est donc plus à réaliser.

Ce nouveau tronçon sera réalisé en une tranche ferme, et deux tranches optionnelles, découpant ainsi le tracé en trois parties distinctes, pour une réalisation sur deux exercices comptables.

- Allongement des délais du marché de maîtrise d'œuvre, permettant la réalisation de ce nouveau projet, d'une durée de 60 mois, soit une fin du marché de maîtrise d'œuvre au 31/12/2023. En effet, les différents tronçons sont réalisés en fonction des crédits budgétaires alloués, et donc s'étalent dans le temps.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1er** - D'APPROUVER la passation de l'avenant technique n°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement d'un schéma cyclable ;

**ARTICLE 2** - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent et effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

Accusé de réception en préfecture  
062-216200147-20210628-2021-06-8-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2021  
Date de réception préfecture : 01/07/2021